

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 8 AVRIL 2019 A 19H00**  
**AU 255 RUE DE LA MAIRIE, PANISSAGE, 38730 VAL-DE-VIRIEU**

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Daniel RABATEL, Michel MOREL, Florence BARBIER, Henri RIVIERE, Françoise GAUTHIER, Pascal GREAUME, Marie-Agnès TOURNON, Sébastien ESMIOL, Julien GENTIL, Dominique GUTTIN, Martine LODI, Charlette MULLER.

Conseillers municipaux excusés et absents :

M. Gilbert SAINTE-LUCE ; Mme Caroline MARTIN.

Pouvoirs :

M. Gilles BRED A (qui a donné procuration à M. Michel MOREL) ;  
M. Thierry COHEN (qui a donné procuration à Mme Florence BARBIER) ;  
Mme Marion COQUILLE (qui a donné procuration à M. Henri RIVIERE) ;  
Mme Elisabeth VANOLI (qui a donné procuration à M. Daniel RABATEL) ;  
M. Gilles BOURDIER (qui a donné procuration à Mme Françoise GAUTHIER) ;  
M. Gilles PONCHON (qui a donné procuration à Mme Charlette MULLER).

Secrétaire de séance : Mme Florence BARBIER.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : Néant.

**I. FINANCES :**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU CCAS DE VIRIEU :**

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion de du CCAS de Virieu dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

=====

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU CCAS DE VIRIEU :**

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Françoise GAUTHIER, vice-présidente du CCAS, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du CCAS de Virieu, dressé par Daniel RABATEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif

Compte Administratif 2018	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018	6 290.52 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018	4 611.00 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2018	1 679.52 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018	0.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018	0.02 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018	0.02 €
RESULTAT 2018	- 1 679.50 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	3 080.18 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2018	1 679.52 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMUL BUDGET GENERAL	1 400.66 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	1 400.66 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	1 149.98 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018	0.02 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	1 150.00 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 550.66 €

2) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Daniel RABATEL, Président, a quitté l'assemblée au moment du vote du compte administratif 2018.

=====

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU CCAS DE VAL-DE-VIRIEU :**

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget du CCAS 2019, arrêté lors de la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 02 avril 2019, comme suit :

BUDGET CCAS 2019 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Alimentation	7 000.00 €
Autres fournitures et consommables	500.00 €
Cotisations diverses	50.00 €
Secours d'urgence	1 200.00 €
Subventions	1 500.00 €
<b>Total</b>	<b>10 250.00 €</b>

BUDGET CCAS 2019 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté	1 400.66 €
Concessions des cimetières	200.00 €
Subvention du budget communal	7 649.34 €
Dons	1 000.00 €
<b>Total</b>	<b>10 250.00 €</b>

BUDGET CCAS 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Prêts	1 150.00 €
<b>Total</b>	<b>1 150.00 €</b>

BUDGET CCAS 2019 RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté	1 150.00 €
<b>Total</b>	<b>1 150.00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,  
- APPROUVE le budget primitif 2019 du CCAS de la commune de Val-de-Virieu.

=====

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE DE PANISSAGE :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion de la commune de Panissage dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

=====

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE DE VIRIEU:**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion de la commune de Virieu dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

=====

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE DE PANISSAGE :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Florence BARBIER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 de la commune de Panissage, dressé par Monsieur Daniel RABATEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif

Compte Administratif 2018	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018	243 451.64 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018	347 771.03 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	104 319.39 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018	340 069.15 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018	193 900.14 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018	146 169.01 €
RESULTAT 2018	- 41 849.62 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	0.00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	104 319.39 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMUL BUDGET GENERAL	104 319.39 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	104 319.39 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	202 181.55 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018	146 169.01 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	56 012.54 €
RESULTAT DE CLOTURE	160 331.93 €

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Daniel RABATEL, Maire, a quitté l'assemblée au moment du vote du compte administratif 2018.

=====

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE DE VIRIEU :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Florence BARBIER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 de la commune de Virieu, dressé par Daniel RABATEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif

Compte Administratif 2018	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018	749 603.62 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018	831 505.71 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	81 902.09 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018	254 621.77 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018	214 796.23 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018	39 825.54 €
RESULTAT 2018	42 076.55 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	0.00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	81 902.09 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMUL BUDGET GENERAL	81 902.09 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	81 902.09 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	286 499.63 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018	39 825.54 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	246 674.09 €
RESULTAT DE CLOTURE	328 576.18 €

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Daniel RABATEL, Maire, a quitté l'assemblée au moment du vote du compte administratif 2018.

=====

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel RABATEL, Maire, après avoir examiné les comptes administratifs 2018 des communes de Virieu et Panissage, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que les comptes administratifs font apparaître un excédent de fonctionnement de 186 221.48 € (81 902.09 € d'excédent pour Virieu et 104 319.39 € pour Panissage).

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter la totalité de la somme soit, **186 221.48 €** à l'article 1068 relatif à l'affectation du résultat et par conséquent de ne pas conserver d'excédent de fonctionnement au budget primitif 2019.

=====

**OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES 2019 POUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE PANISSAGE :**

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 8.85 %
- Taxe foncière (Bâti) : 17.27 %
- Taxe foncière (Non bâti) : 47.28 %

L'Etat 1259 sera annexé à la présente délibération.

=====

**OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES 2019 POUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE VIRIEU :**

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 8.85 %
- Taxe foncière (Bâti) : 17.27 %
- Taxe foncière (Non bâti) : 47.28 %

L'Etat 1259 sera annexé à la présente délibération.

=====

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019, arrêté lors de la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 02 avril 2019, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	312 130.00 €
Charges de personnel	251 350.00 €
Prélèvement pour l'investissement	203 218.66 €
Autres charges	458 784.34 €
Intérêts des emprunts	48 000.00 €
Charges exceptionnelles	200.00 €
Opérations d'ordres entre sections	7 022.00 €
Dépenses imprévues	25 000.00 €
<b>Total</b>	<b>1 305 705.00 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2019 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Remboursements de charges de personnel	1 000.00 €
Produits des services	28 900.00 €
Produit de la fiscalité locale	737 950.00 €
Dotations de l'Etat	400 050.00 €
Location des immeubles	113 500.00 €
Produits exceptionnels et financiers	4 305.00 €
Opérations d'ordre entre sections	20 000.00 €
<b>Total</b>	<b>1 305 705.00 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre entre sections	20 000.00 €
Remboursement du capital d'emprunt	105 000.00 €
Immobilisations incorporelles	19 000.00 €
Subventions d'équipement versées	60 000.00 €
Immobilisations corporelles	454 000.00 €
Travaux d'investissement	514 248.35 €
<b>Total</b>	<b>1 172 248.35 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2019 RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté	302 686.63 €
Virement de la section de fonctionnement	203 218.66 €
Affectation du résultat	186 221.48 €
Taxe d'urbanisme et FCTVA	90 000.00 €
Subvention d'investissement	485 100.00 €
Cautions	1 000.00 €
Opérations d'ordre entre sections	7 021.58 €
<b>Total</b>	<b>1 275 248.35 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 de la commune de Val-de-Virieu

=====

## **II. URBANISME ET PATRIMOINE :**

### **3 Déclarations d'Intention d'Aliéner :**

\* Parcelle non bâtie : Section A n° 1192 d'une superficie de 964 m<sup>2</sup>, située 380 Rue Côte Malin - Panissage 38730 Val-de-Virieu appartenant à Mme MANDRAY Odile au profit de Mme DURAND-GARDIAN Mélody domiciliée à Val-de-Virieu. DIA déposée par Maître BERTRAND Sarah Notaire à Colombe. Prix de vente : 43 000.00 euros.

\* Parcelle bâtie et chemin d'accès : Section B n° 831 ; 834 ; 837 ; 841 ; 839 ; 799 ; 802 d'une superficie de 620 m<sup>2</sup>, située 270 Route de Murinais - Panissage 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. CLAVEL Aurélien au profit de M. GUILLAUD Julien domicilié à Montagnieu. DIA déposée par Maître BAUD "AB2C Notaires" à Les Abrets en Dauphiné. Prix de vente : 150 000.00 euros.

\* Parcelle non bâtie : Section A n° 1191 d'une superficie de 1269 m<sup>2</sup>, située 225 Rue de la Mairie - Panissage 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. BONINO Christian au profit de M. ORZYSCHEK Nicolas domicilié à Saint-Quentin-Fallavier. DIA déposée par Maître MARTIN Caroline Notaire à Val-de-Virieu. Prix de vente : 38 000.00 euros.

La commune de Val-de-Virieu ne souhaite pas préempter pour ces trois DIA.

## **2 Déclarations Préalables :**

\* Dossier déposé par M. GROS Philippe, Garage GROS SARL situé 374 Rue du Vallon de Lamartine 38730 Val-de-Virieu, le 27 mars 2019. Parcelle AD n°193 concernant une nouvelle signalétique Renault, l'installation d'un mât pour enseigne, d'un support pour banderole haute de 2 mètres sur pied, d'un agrandissement d'une porte de garage existante et pose d'un volet roulant. Parcelle située en zone Ub au PLU, hors périmètre du château.

\* Dossier déposé par M. BAQILI Ech Cherki domicilié 159 Rue du Château 38730 Val-de-Virieu, le 5 Avril 2019. Parcelle AB n°451 concernant le ravalement de la façade, couleur dominante beige claire et soubassement gris moyen. Parcelle située en zone Ua au PLU, dans le périmètre du château.

Un avis favorable est donné pour ces deux dossiers de déclarations préalables.

## **1 Permis de Construire :**

\* Dossier déposé par les Maisons AXIAL 169 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON, au profit de M. ORZYSCHEK Nicolas domicilié à Saint-Quentin-Fallavier, pour un terrain situé au 225 Rue de la Mairie - Panissage 38730 Val-de-Virieu. Parcelle A n° 1191 d'une superficie de 1269 m<sup>2</sup> concernant la construction d'une maison individuelle de type plain pied. Surfaces créées : 93.85 m<sup>2</sup> et 28.70 m<sup>2</sup> pour le stationnement clos et couvert.

Tuiles : béton plein ciel ton badiane ; menuiseries et volets roulants 1/2 linteaux PVC et alu sur baies ; couleur menuiseries blanc ; porte de garage blanc ; porte d'entrée blanc ; crépi écrasé ton blanc lumière et gris cendre pour les modénatures ; bandeaux et frisettes PVC blanc.

Parcelle située en zone UB au PLU.

Un avis favorable est donné pour ce permis de construire.

## **1 Certificat d'Urbanisme opérationnel :**

\* Dossier déposé par TDF SAS situé au 77 Boulevard Vivier Merle à 69003 LYON pour un terrain situé à Mallein 38730 Val-de-Virieu, appartenant à Mme Hélène GENTIL Parcelle E n°367 d'une superficie de 29 875 m<sup>2</sup> concernant la construction d'un site antenne-relais de téléphonie mobile comprenant :

-un pylône treillis de 30 mètres environ suivant une étude destinée à recevoir des antennes de diffusion et réception ;

-des zones techniques (comprenant des armoires) au sol à créer sur une dalle béton ne constituant pas d'emprise au sol ;

-des chemins de câbles ;

-clôture grillagée.

TDF prendra à sa charge l'extension du réseau EDF. Parcelle située en zone A au PLU.

## **III. VOIRIE ET RESEAUX :**

Monsieur Henri RIVIERE annonce les travaux en cours ou à réaliser :

-intervention par les employés communaux sur les "nids de poule" ;

-l'entreprise GRAVIERE a commencé l'enfouissement de la fibre optique ; les dégâts occasionnés au revêtement seront réparés à la fin des travaux.

M. Quinquinet a constaté la pose d'un container devant sa maison. Un courrier sera envoyé à son propriétaire pour faire enlever d'urgence celui-ci.

#### **IV. TRAVAUX-BATIMENTS :**

Monsieur Michel MOREL informe l'assemblée du suivi des travaux et bâtiments :

-le mode de chauffage de la mairie de Val-de-Virieu est à l'étude.

#### **V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

##### **Culture :**

- Séance de cinéma : dimanche 28 avril à 17 heures, salle du peuple de Val-de-Virieu, "Tout le monde debout" avec Franck Dubosc.

- Monsieur Loïc CORRE interviendra le 2 mai à la salle du peuple afin de vérifier le matériel son et lumière pour les prochains spectacles.

- Prochain spectacle : samedi 4 mai à 20 heures, salle du peuple de Val-de-Virieu, "Chansons Buissonnières".

##### **Environnement :**

- Suite à la cérémonie de labellisation des communes "Zéro Pesticide" sur les espaces publics du département de l'Isère, organisée le 2 avril, un diplôme a été offert à Val-de-Virieu par la FREDON Rhône-Alpes. Cet évènement a eu pour but de valoriser le travail des communes, de partager des retours d'expériences et de mettre à jour les connaissances sur les techniques alternatives sur le "zéro phyto" en collectivité et sur le matériel utilisé.

- La commune a également été labellisée Terre Saine pour la session 2018/2019 par rapport aux démarches Zéro Pesticide.

- La journée nettoyage de printemps du samedi 23 mars a été une réussite ; environ 35 personnes ont répondu présent pour cette matinée qui s'est terminée par un casse-croûte bien apprécié. Il a été constaté qu'il y a de moins en moins de déchets, sauf sur les grands axes.

##### **Communication :**

- La gazette n°1 sera distribuée cette semaine dans les boîtes aux lettres.

- Des devis ont été demandés pour :

\* 11 plaques de rue sur mur ;

\* 22 panneaux de rue sur support ;

\* 112 plaques de numéro de maison.

- La mise à jour du site internet va démarrer prochainement.

##### **CCAS :**

- Dimanche 28 avril à partir de 13h30, le CCAS vous invite à passer un après-midi convivial à la salle des fêtes de Panissage 38730 Val-de-Virieu pour des jeux de société. Le goûter sera offert.

- Trois élues effectuent des tests de téléalarme tous les trois mois. Il manque des volontaires pour rendre visite aux 24 bénéficiaires de la téléalarme.

- La prochaine réunion du CCAS aura lieu lundi 15 avril 2019.

##### **Patrimoine :**

- l'inauguration du musée Histoire de la Galoche du samedi 6 avril 2019 s'est très bien déroulée et fût très appréciée par les membres d'honneur et tous les participants.

Les membres du Patrimoine de la Vallée de la Bourbre remercient chaleureusement les élus, les agents du service technique et administratif, pour leur engagement et le succès de cette manifestation.

Environ 500 personnes ont participé à l'évènement.

Des réservations ont déjà été effectuées pour la visite du musée :

2 écoles de Villefontaine, écoles primaires de Voreppe, l'office du tourisme des Vals du Dauphiné, l'association des villes de France, les autocars du petit Nice, des visites gratuites sur inscription pour le Musée en fête.

### **SIVU des Ecoles Publiques :**

- Dégradations subies par le SIVU des écoles :

deux vitres (une de la cantine et une de la classe de Mme DE VOGUE) ont été cassées depuis l'extérieur.

Les gendarmes du Grand-Lemps sont venus procéder aux constatations jeudi 28 mars.

Une plainte avec constitution de partie civile a été déposée par les soins de M. BOURDIER au nom du SIVU le vendredi 29 mars à la brigade de gendarmerie du Grand-Lemps.

La compagnie d'assurance a été avisée.

Dès réception des devis, les réparations seront effectuées.

Les vitres étant cassées de l'extérieur, la partie intérieure du vitrage n'a pas été endommagée. Cela ne présente à l'heure actuelle aucun danger pour les enfants, les enseignants ou le personnel.

- les enfants de l'école ont participé avec leurs enseignants au nettoyage des abords de l'école le vendredi 22 mars. Qu'ils en soient remerciés.

- un accord a été donné par l'Education Nationale au projet présenté par le SIVU dans le cadre de l'appel à projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes en milieu Rural) pour l'achat et l'installation de tableaux blancs interactifs destinés aux classes de Mmes GEORJON et BREGAND.

- Vote du Budget Primitif : mardi 9 Avril 2019.

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPEMENTS DES ARRETS DU RESEAU TRANSISERE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création d'un point d'arrêt situé au croisement de la Rue du Ravinet et de la Rue Côte Malin de Panissage 38730 Val-de-Virieu.

Il indique que le Département propose une aide financière pour les communes ayant un projet de mise en sécurité de point d'arrêt.

Il s'agit de signalisation horizontale et verticale permettant de matérialiser l'arrêt.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de mise en sécurité de ce point d'arrêt et à solliciter l'aide du département pour la réalisation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** le projet de mise en sécurité du point d'arrêt situé au croisement de la Rue du Ravinet et de la Rue Côte Malin de Panissage 38730 Val-de-Virieu ;
- DONNE** son accord afin que soit déposée une demande de subvention auprès du Département pour la réalisation de ce projet.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

=====

**OBJET : REMISE GRACIEUSE DU DEBET PRONONCE A L'ENCONTRE DES MESSIEURS PHILIPPE GRALL ET NICOLAS PFOHL, PERCEPTEURS :**

Par jugement rectifié n°2018-0011 du 08/06/2018, la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a prononcé un débet à l'encontre de Messieurs Philippe GRALL et Nicolas PFOHL, respectivement pour 14 095.28 euros et 2 072.03 euros.

Attendu que M. Philippe GRALL, Percepteur, a pris en charge douze mandats pour le remplacement de personnels pour un montant global de 10 536.03 euros ;

Attendu qu'ainsi M. Philippe GRALL a manqué à son obligation de contrôle de la validité de la dette telle que définie par l'article 20 du décret du 7 novembre 2012 précité ; qu'il y a lieu d'engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire à ce titre sur l'exercice 2014 de la commune historique de Panissage, à hauteur de 10 536.03 euros.

Attendu que M. Philippe GRALL a pris en charge vingt-quatre mandats pour la rémunération de Mme Sandrine DESORT pour un montant de 500.52 € sur l'exercice 2012, 2 211 05 € sur l'exercice 2013 et 847.68 € sur l'exercice 2014 ;

Attendu que M. Nicolas PFOHL a pris en charge seize mandats pour la rémunération de Mme Sandrine DESORT pour un montant de 629.71 € sur l'exercice 2014 et 1 442.32 € ;

Attendu que le contrat de travail de Mme Sandrine DESORT n'a pas été produit à l'appui de ces mandats ;

Sur les charges pour lesquelles une remise gracieuse est sollicitée, il est avéré que la commune historique de Panissage n'a pas supporté de préjudice financier.

Enfin, la commune souligne la qualité du partenariat qui l'a toujours lié à Messieurs Philippe GRALL et Nicolas PFOHL, ainsi que l'efficacité et la rapidité mises en œuvre par eux pour procéder rapidement au paiement des fournisseurs de la commune et du personnel tout au long de la période où ils ont eu à exercer leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement à la demande de remise gracieuse à l'encontre de Messieurs Philippe GRALL et Nicolas PFOHL respectivement pour 14 095.28 euros et 2 072.03 euros.

=====

**OBJET : MISE EN OEUVRE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION INCLUANT LA CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION :**

L'assemblée délibérante,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-3
- Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 (responsabilité de l'autorité territoriale et nomination d'un Assistant de prévention)
- Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** d'engager la Commune de Val-de-Virieu dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).

**DECIDE** de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité selon la lettre de mission annexée à la délibération.

**DIT** que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un agent de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction qui sera organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

**DIT** qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.

**INDIQUE** qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention.

=====

*Objet : lettre de cadrage des missions de l'assistant de prévention*

Val-de-Virieu, le 9 Avril 2019

**Monsieur CHEVALLIER Damien**  
224 Rue de Barbenière  
38730 VAL-DE-VIRIEU

Monsieur,

Conformément à l'arrêté N°34/2019 qui vous a été notifié dernièrement, vous avez été nommé Assistant de Prévention. Ainsi, nous souhaitons tout d'abord vous remercier pour votre engagement dans le projet de promotion de la santé et de la sécurité au travail auprès des agents de la commune de Val-de-Virieu.

Cet engagement se traduit par des missions, dévolues à tous les Assistants de Prévention et qui fixent le cadre de vos interventions. Elles sont les suivantes :

Participer à l'élaboration et à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels  
Participer à l'analyse des accidents de service ou du travail  
Proposer des mesures pratiques de prévention des risques professionnels  
Assurer la bonne tenue des différents registres  
Si nécessaire, participer aux réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la collectivité  
Emettre un avis sur les projets d'aménagement, de construction, d'achat de matériel, de produits chimiques ou d'équipements ;  
Réaliser des visites de sites, de chantiers avec le concours du CHSCT  
Sensibiliser les agents sur les bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail

Nous vous rappelons que votre champ d'intervention prend effet sur l'ensemble de la collectivité et qu'à ce titre vous disposez d'un droit d'accès à tous les sites sur ce périmètre, sous réserve d'un accord préalable des chefs d'établissement concernés.

Dans le cadre de ces missions, vous interviendrez sous la responsabilité de Monsieur Michel MOREL, Maire délégué. Ces missions seront exercées sur votre temps de travail, dans un cadre déterminé avec votre supérieur hiérarchique veillant à garantir le bon fonctionnement du service auquel vous êtes rattaché.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez suivi une formation obligatoire de 5 jours, nécessaire à l'obtention des outils et méthodes relatifs à l'exercice de vos missions. Cette formation initiale sera complétée par de l'enseignement continu à hauteur d'une journée par an.

Enfin, un bilan de vos missions d'Assistant de Prévention sera réalisé annuellement, avec Monsieur Michel MOREL, Maire délégué, qui reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter tous les outils nécessaires à la bonne exécution de vos fonctions.

Les lettres de cadrage transmises à chaque assistant de prévention seront présentées, pour information, aux membres du CHSCT lors de sa prochaine séance.

Confiants dans la poursuite de votre implication, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Maire,  
Daniel RABATEL

=====

**OBJET : REMBOURSEMENT DE LA COMMUNE DE CHELIEU A LA COMMUNE DE PANISSAGE 38730 VAL-DE-VIRIEU DU FAIT DU RETRAIT DU SERVICE DE SALAGE :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du retrait de la commune de Panissage 38730 VAL-DE-VIRIEU, du service de salage initié avec les communes de Chélieu et Blandin.

Vu les délibérations de la commune de Chélieu :

- n° 2019-02-01 du 13/02/2019 concernant la vente de la lame de déneigement ;
- n° 2019-02-02 du 13/02/2019 concernant le remboursement aux communes de Blandin et Panissage (Val-de-Virieu) de la lame de déneigement ;
- n°2019-02-03 du 13/02/2019 concernant le remboursement à la commune de Panissage (Val-de-Virieu) de la saleuse ;

Il convient donc que la commune de Chélieu restitue le montant de la participation aux achats de la lame de déneigement et de la saleuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
 - **ACCEPTE** le remboursement de la lame de déneigement d'une valeur de 295.41 euros ainsi que la saleuse pour un montant de 967.47 euros ; **soit un montant total de 1 262.88 euros.**  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**VI. QUESTIONS DIVERSES :**

- Tour de garde pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 Mai 2019 :

Bureau de vote n°1 (centralisateur) : Salle du Peuple de 38730 Val-de-Virieu

<b>De 8h00 à 11h30</b>	<b>De 11h30 à 15h00</b>	<b>De 15h00 à 18h00</b>
M. Michel MOREL	M. Henri RIVIERE	M. Gilles BREDA
Mme Martine LODI	M. Gilles PONCHON	M. Gilles BOURDIER
Mme Dominique GUTTIN	Mme Caroline MARTIN	M. Michel MOREL

Bureau de vote n°2 : Salle des Fêtes de Panissage 38730 Val-de-Virieu

<b>De 8h00 à 11h30</b>	<b>De 11h30 à 15h00</b>	<b>De 15h00 à 18h00</b>
M. Daniel RABATEL	Mme Florence BARBIER	Mme Françoise GAUTHIER
M. Julien GENTIL	M. Pascal GREAUME	Mme Charlette MULLER
M. Sébastien ESMIOL	M. Thierry COHEN	Mme Elisabeth VANOLI

En cas d'empêchement, les élus peuvent échanger entre eux.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 20 mai 2019 à 20 heures.

La séance est levée à : 22 heures.